AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 24 septembre 2025

- **Session de l'après-midi en visioconférence**
- **Session du soir en visioconférence**

DESTINATAIRES : Aux membres du SEOM
EXPÉDITEUR : Sophie Milot, présidente

Pierrefonds, le 12 septembre 2025

Chères et chers collègues,

Par la présente, le Conseil d'administration vous convoque à une Assemblée générale qui se déroulera par visioconférence le **24 septembre 2025 à partir de 17 h** (ou à partir de midi pour le personnel enseignant travaillant le soir).

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Mot d'ouverture
- Adoption de l'ordre du jour
- Nomination des présidences d'assemblée
- Adoption du procès-verbal du 27 mai 2025
- Élections au poste de personne conseillère au préscolaire et au poste de personne conseillère à la formation professionnelle
- Négociation locale – Entente de principes - Vote
- Entente pour les personnes retraitées revenant à l'emploi
- Mot de clôture et levée de l'Assemblée générale



Sophie Milot, présidente

Au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- **Pour faciliter les inscriptions, nous vous demandons de vous inscrire au plus tard le mardi 23 septembre 2025 à 8 h 30.**
- Votre statut de membre sera vérifié par le personnel du SEOM. L'Assemblée générale étant réservée aux membres en règle, nous pourrions vous demander de remplir un formulaire d'adhésion.
- Toute inscription acheminée au-delà de la date limite sera traitée dans la mesure du possible et pourrait occasionner des délais importants.

Confirmez votre présence au plus tard le mardi 23 septembre 2025 à 8 h 30
avec votre adresse de courriel personnel.

PREMIÈRE SESSION	DEUXIÈME SESSION
Exclusive aux membres de l'ÉDA et de la FP **qui travaillent le soir**	Pour les membres qui travaillent le jour
Lieu : en visioconférence **Heure :** 12 h **Inscription :** M'inscrire à la réunion de 12 h	**Lieu : en visioconférence** **Heure :** 17 h **Inscription :** M'inscrire à la réunion de 17 h

Veuillez noter que **l'inscription est obligatoire pour être admis à l'AG.**

Pour pouvoir exercer votre droit de vote, vous devez être membre en règle du Syndicat, c'est-à-dire que vous devez avoir rempli le formulaire de demande d'adhésion. Vous pouvez remplir le formulaire en cliquant ici.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.